

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA



Enseignement musical Division inférieure

Année scolaire 2024/2025

DETAILS DES COURS

FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	bois: clarinette, saxophone cuivres: trompette/bugle/cornet
Conditions d'admission	- avoir accompli 2 ans d'éveil musical ou 1 année de formation musicale.
Note	- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale. L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entrainera l'arrêt obligatoire des cours d'instruments.
PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE (Ensemble instrumentale) Cours de 60 min / semaine	à partir de la 2e année d'études à l'instrument (Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion) Lundi, 19:00-19:45

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire aura lieu le mercredi 18 septembre 2024.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont pris en charge par la Commune.

RENSEIGNEMENTS

École de musique de l'UGDA
Claude Mousel
22 05 58 - 38; claudemousel@ugda.lu

Harmonie Berdorf
Monsieur HOFFMANN Tim:
691 25 17 00; harmonie.berdorf@outlook.com

